

SMBV2A

Procès-Verbal

Séance du 21 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un novembre à 14h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Druelle-Balsac, sous la présidence de M. ARTUS Michel.

PRESENTS, AYANT POUVOIR DE VOTE : M. ARTUS Michel, M. BOUYSSOU Yves, M. CROS Emmanuel, M. CROS Sébastien, M. DELERIS Francis, M. DUFIEU Alain, M. GAYRARD Patrick, M. LACOMBE Christian, M. MARTY Patrick, Mme MOYA Catherine, M. RAUNA Alain, Mme TAUSSAT Régine, Mme VARSİ Florence, M. VIDAL Jean-François, M VIVENS André

Élus du SMBV2A présents, sans pouvoir de vote : néant

Élus du SMBV2A excusés : M. ALIBERT Jean-Louis, Mme BERARDI Marion, M. BERNAD Pierre-Louis, M. BERNIE Christophe, M. DELPECH Michel, Mme LACOMBE Sophie, M. ISSALY Jean-Pierre, M. GINESTET Germain, M. LACOMBE Jean-Marie, M. PRINGAULT Pascal

Élus du SMBV2A absents : M. BARTHEYE Pierre-Jean, M. BOUCHET Didier, M. CATALA Guy, M. MOURIES Jérôme, M. ORCIBAL Jean-Sébastien, M. PAULAT Jean-Luc, M. SEGUIN Denis

Services et partenaires présents : SMBV2A Mme SUDRES Marion, Mme FOURNEL Chloé, Mme GOMBERT Pauline, M. AROUS Oussema, Mme DOUZOU Lola

Services et partenaires absents et excusés : néant

Président de séance : M. Michel ARTUS

Secrétaire de séance : M. Patrick GAYRARD

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, M. ARTUS remercie les différents participants pour leur présence à la réunion de ce jour.

Sommaire

1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance.....	2
2. Information sur les décisions du Président	3
3. Actualisation de la composition du Conseil Syndical.....	4
DELIBERATION N°2023-27 :	4
ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL	4
4. Contrat de rivière : avancement des actions 2023, propositions d'actions pour 2024.....	11
DELIBERATION N°2023-28 :	16
ANIM-2, ANIMATION DU VOLET ESPACE RURAL DU CONTRAT DE RIVIERE AVEYRON AMONT – ANNEE 2024	16
DELIBERATION N°2023-29 :	17
ANIM-3, ANIMATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES (PPG) - ANNEE 2024	17

DELIBERATION N°2023-30 :	18
ANIM-6, ANIMATION DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI- ANNEE 2024	18
DELIBERATION N°2023-31 :	19
SUIVI-2, SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX - ANNEE 2024	19
5. Validation de la démarche Inondation (PEP-PAPI) : identification des actions prioritaires, autofinancement et incidences sur les cotisations des adhérents, propositions d'actions pour 2024	20
DELIBERATION N°2023-32 :	26
PEP PAPI, APPROBATION DU PROGRAMME PREALABLE D'ETUDE AU PAPI AVEYRON AMONT 2024-2026	26
6. Débat d'orientation budgétaire	28
DELIBERATION N°2023-33 :	29
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024	29
7. Administratif : Décisions modificatives, passage à la M57 dont adoption du règlement budgétaire et financier	33
Décisions modificatives	33
DELIBERATION N°2023-34	33
DECISIONS MODIFICATIVES N°1	33
Règlement budgétaire et financier	35
DELIBERATION N°2023-35	35
ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER	35
7. Informations et questions diverses.....	36

1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Les membres du comité syndical sont invités à faire part de leurs éventuelles remarques relatives à l'examen du procès-verbal de la séance du 28 août 2023, mis en ligne sur le site www.aveyronamont.fr et transmis à l'ensemble des communes et EPCI, et délégués disposant d'une adresse courriel.



Conseil Syndical du 28 aout 2023

- Labellisation de l'EPAGE Aveyron Amont (délibération)
- Gestion des milieux aquatiques : animation des sites Natura 2000 « orphelins », Bilan des précédentes programmations (PPG 2015-2022)
- Prévention des inondations : point d'étape sur l'écriture du PEP
- Administration du syndicat
-

LE COMITE SYNDICAL DECIDE :
D'approuver le PV de la précédente séance
(28 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

2. Information sur les décisions du Président

M. le Président rend compte des décisions prises récemment par délégation du conseil conformément à la délibération n°2020-11 du 27/08/2020 :

Décision du Président après avis du bureau SMBV2A :

Administration du syndicat :

- Organisation des procédures de recrutement d'un chargé de mission inondation et d'un renfort à l'animation du contrat de rivière
- Epurement de l'actif : écritures comptables et certificats administratifs

Marché :

- Natura 2000 Etang du Ségala : consultation et réception d'une offre

Autre :

- Demandes de financements, et actualisation de plan de financements

LE COMITE SYNDICAL
Prend acte de ces décisions du Président prises par délégation du conseil

M ARTUS précise que le Comité de Pilotage Natura 2000 Etang du Ségala a élu M Patrick MARTY Président. Il propose de donner suite à l'offre reçue par Rural Concept pour l'animation du site en 2024 pour un montant de 23 220 € TTC. Il rappelle qu'un dossier de subvention a été déposé au titre de cette animation avec une prise en charge à 100% de la prestation de Rural Concept et de quelques jours des agents du SMBV2A pour le suivi administratif.

M ARTUS expose que la région Occitanie vient de voter ses nouvelles modalités d'intervention. A compter de 2024 elle ne subventionnera plus les actions de traitement de la ripisylve. En 2024

le coût des travaux non éligibles, correspondant à la gestion de ripisylve, est de 62 495 € représentant une baisse de subvention de 12 499 €. Les élus du conseil autorisent le Président à signer un courrier conjoint avec les autres syndicats de bassin versant pour alerter la région sur les conséquences de cette baisse de subvention.

3. Actualisation de la composition du Conseil Syndical

Actualisation de la composition du Conseil Syndical

Monsieur le Président informe l'assemblée de la nécessité d'actualiser le tableau des élus au comité syndical, faisant suite à la délibération de la communauté de communes d'Ouest Aveyron, portant modification d'un de leurs élus,

Les représentants de la communauté de commune Ouest Aveyron :

<p>Titulaires :</p> <p>ORCIBAL Jean-Sébastien DELPECH Michel BARTHEYE Pierre-Jean MOYA Catherine VIVENS André</p>	<p>Suppléants :</p> <p>RUSCASSIE Gilles RIGAL Dominique CARRIE Jean Claude GUIRAUD Denis LAGARRIGUE Gilles</p>
---	---

Référents :

...
TOULONJAC RUSCASSIE Gilles

Aveyronamont

**Projet délibération :
2023-27**

**DELIBERATION N°2023-27 :
ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants, L5211-8

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant création du syndicat mixte « EPAGE AVEYRON AMONT, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) »,

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2017 portant modification des statuts du syndicat mixte « SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) »,

VU l'arrêté préfectoral du 3 mars 2020 du syndicat mixte « SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) »,

VU les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

VU les délibérations des EPCI-FP adhérents au SMBV2A portant désignation de leurs élus respectifs,

Monsieur le Président informe l'assemblée de la nécessité d'actualiser le tableau des élus au comité syndical, faisant suite à la délibération de la communauté de communes d'Ouest Aveyron, portant modification d'un leurs élus,

Monsieur le Président propose d'actualiser la composition du conseil syndical, les modifications sont inscrites en italique, avec :

Les représentants de la communauté de commune Ouest Aveyron :

Titulaires :

ORCIBAL Jean-Sébastien
DELPECH Michel
BARTHEYE Pierre-Jean
MOYA Catherine
VIVENS André

Suppléants :

RUSCASSIE Gilles
RIGAL Dominique
CARRIE Jean Claude
GUIRAUD Denis
LAGARRIGUE Gilles

Référents :

BOR-ET-BAR	DEBAR	Serge
LA FOUILLADE	VIDAL	Bernard
LA ROUQUETTE	VIVENS	André
LUNAC	PUECHBERTY	Christophe
MALEVILLE	GINESTE	Benoit
MARTIEL	VILLAIN	Claude
MONTEILS	BONNET	Grégoire
MORLHON	CHAMBERT	Bernard
NAJAC	BARTHEYE	Pierre Jean
SAINT ANDRE DE NAJAC	MERCADIER	Dorian
SAINT IGEST	TEULIER	Daniel
SAINT REMY	MOYA	Catherine
SAINTE CROIX	LASCHON	Isabelle
SANVENSA	LAGARRIGUE	Gilles
SAVIGNAC	DATCHARY	Patrick
TOULONJAC	RUSCASSIE	Gilles
VAILHOURLES	CHANUT	Christian
VILLEFRANCHE	ORCIBAL	Jean Sébastien
VILLENEUVE	TREBOSC	Anne

LE COMITE SYNDICAL :

DECIDE d'actualiser la composition du comité syndical de la manière suivante :

Les représentants de la communauté de commune Aubrac Lot Causse Tarn :

Titulaires :

SEGUIN Denis

Suppléants :

POURQUIER Jean-Paul

Référents :

MASEGROS	CAUSSE	ET	
GORGES		CALMELS	Jean

Les représentants de la communauté de commune Muse et Raspes :

Titulaires :
MOURIES Jérôme

Suppléants :
ARGUEL Jean Claude

Référents :

VERRIERES ARGUEL Jean Claude

Les représentants de la communauté de commune Des Causses A l'Aubrac :

Titulaires :
CROS Sébastien
BERNIE Christophe
VIDAL Jean François

Suppléants :
LACAZE François
SANNIE CARRIERE Catherine
SAHUQUET Jean-Marc

Référents :

BERTHOLENE	Christophe BERNIE
CAMPAGNAC	Grégory BADO
GAILLAC D'AVEYRON	André SOLIGNAC
LAISSAC SEVERAC L'EGLISE	Fernand DA SILVA (Laissac)
LAISSAC SEVERAC L'EGLISE	Lionel DIJOLS (Sévérac l'Eglise)
PALMAS D'AVEYRON	Patrick SOLIGNAC (Palmas)
PALMAS D'AVEYRON	Catherine SANNIE CARRIERE(Coussergues)
PALMAS D'AVEYRON	Jérôme LAGRIFFOUL (Cruéjous)
PIERREFICHE	Raphaël BACH
SAINT LAURENT D'OLT	Vincent LOMBARD
SAINT MARTIN DE LENNE	Hervé BALITRAND
SAINT SATURNIN DE LENNE	Alexandre DALLO
SEVERAC D'AVEYRON	Aimé MAJOREL (Buzeins)
SEVERAC D'AVEYRON	Philippe BURGUIER (Sévérac le Château)
SEVERAC D'AVEYRON	Emilie FABRE (Lapanouse)
SEVERAC D'AVEYRON	Jérôme DE LESCURE (Lavernhes)
SEVERAC D'AVEYRON	Caroline JAROUSSE (Recoules- Prévinquieres)
VIMENET	Laurent AGATOR

Les représentants de la communauté de commune Comtal Lot Truyère :

Titulaires :
DUFIEU Alain

Suppléants :
GAFFARD Laurent

Référents :

GABRIAC	BAYLES	Bertrand
LA LOUBIERE	CHAUCHARD	Léo
MONTROZIER	CASTELLA	Yves

Les représentants de la communauté de commune Lézou Pareloup :

Titulaires :

Suppléants :

BERNAD Pierre-Louis

JALBERT Daniel

Référents :

SEGUR

SIGAUD Guilhem

VEZINS

BANCAREL Jean-Marie

Les représentants de la communauté de commune Pays de Salars :**Titulaires :**

LACOMBE Sophie

Suppléants :

GINESTET Germain

Référents :

AGEN D'AVEYRON

BAPTISTE André

ARQUES

GAUBERT Clémence

FLAVIN

FOURY Stéphane

LE VIBAL

CHAUCHARD Bruno

PONT DE SALARS

BAULEZ Vincent

Les représentants de Rodez Agglomération :**Titulaires :**

BOUCHET Didier

TAUSSAT Régine

RAUNA Alain

CATALA Guy

GAYRARD Patrick

PAULAT Jean Luc

PRINGAULT Pascal

VARSI Florence

Suppléants :

PAGES TOUZE Laurence

MONTROYA Jacques

CENSI Martine

MAZUC Christian

CAYLA Florence

BERARDI Marion

LOPEZ Sylvie

RIVIERRE Elodie

Référents :

DRUELLE BALSAC – DRUELLE

ALBESPY Michel

DRUELLE BALSAC – BALSAC

LE MONASTERE

DIEUDE Robert

LUC-LA-PRIMAUBE

DELHEURE Christian

OLEMPS

PELLETIER Michel

ONET LE CHATEAU

LIPINSKI Stanislas

RODEZ

LIEGEOIS Patrick

SAINTE RADEGONDE

SOULIE Anthony

SEBAZAC CONCOURES

NAYRAC Bernard

Les représentants de la communauté de commune Conques Marcillac :**Titulaires :**

LACOMBE Jean Marie

Suppléants :

ALIBERT Jean Louis

Référents :

CLAIRVAUX	LACOMBE	Jean-Marie
SALLES LA SOURCE	ALIBERT	Jean Louis
VALADY	GALIERE	Robert

Les représentants de la communauté de commune Pays Ségali :

Titulaires :

ARTUS Michel

Suppléants :

CARRIERE François

Référents :

BARAQUEVILLE	AUGIE	Joel
CALMONT	MAZARS	David
CASTANET AVEYRON		
BOUSSAC	BLANC	Sébastien
COLOMBIES	CAZALS	Bernard
MANHAC	VABRE	Phillipe
MOYRAZES	ARTUS	Michel

Les représentants de la communauté de commune Aveyron Bas Ségala Viaur :

Titulaires :

LACOMBE Christian

Suppléants :

MARTY Paul

Référents :

LA BASTIDE L EVEQUE – LE BAS SEGALA	MURATET	Catherine
LA CAPELLE BLEYS	RIGAL	Bernard
LESCURE-JAOUL	ROUQUETTE	Michel
PREVINQUIERES	BESSIERE	Jean-Marc
RIEUPEYROUX	COLOMBIES	Hervé
SAINT SALVADOU- LE BAS SEGALA	SOUYRI	Jacques
VABRE TIZAC – LE BAS SEGALA	BROS	Daniel

Les représentants de la communauté de commune Pays Rignacois :

Titulaires :

ISSALY Jean Pierre

Suppléants :

BOUYSSOU Yves

Référents :

ANGLARS	VIGUIE	Pierre
BELCASTEL	REYNIER	Vincent
BOURNAZEL	DURAND	Claude
ESCANDOLIERES	FLOTTES	Hervé
GOUTRENS	FRAYSSINET	Nicolas
MAYRAN	FRAYSSE	Kevin
RIGNAC	ISSALY	Jean Pierre

Les représentants de la communauté de commune Plateau de Montbazens :**Titulaires :**

DELERIS Francis

Suppléants :

MARTY Hervé

Référents :

BRANDONNET (GEMAPI)	MARTY	Hervé
COMPOLIBAT (GEMAPI)	DELERIS	Francis
DRULHE	MOULINO	Arnaud
LANUEJOULS (GEMAPI)	GARRIC	Benoit
PRIVEZAC (GEMAPI)	CHAHINIAN	Gilles
ROUSSENNAC (GEMAPI)	CAYSSIAL	Sébastien
VAUREILLES	BERNUSSOU	Laurent

Les représentants du territoire I (communes de BRANDONNET, COMPOLIBAT, LANUEJOULS, PRIVEZAC, ROUSSENNAC) :**Titulaires :**

MARTY Patrick

Suppléants :

DESTREBECQ Clovis

Référents :

BRANDONNET (COMPL. GEMAPI)	DUPONCHEL	Christelle
COMPOLIBAT (COMPL. GEMAPI)	DESTREBECQ	Clovis
LANUEJOULS (COMPL. GEMAPI)	CASTELLA	Marie
PRIVEZAC (COMPL. GEMAPI)	TARAYRE	Pascal
ROUSSENNAC (COMPL. GEMAPI)	MARTY	Patrick

Les représentants de la communauté de commune Ouest Aveyron :**Titulaires :**

ORCIBAL Jean-Sébastien

DELPECH Michel

BARTHEYE Pierre-Jean

MOYA Catherine

VIVENS André

Suppléants :**RUSSASSIE Gilles**

RIGAL Dominique

CARRIE Jean Claude

GUIRAUD Denis

LAGARRIGUE Gilles

Référents :

BOR-ET-BAR	DEBAR	Serge
LA FOUILLADE	VIDAL	Bernard
LA ROUQUETTE	VIVENS	André
LUNAC	PUECHBERTY	Christophe
MALEVILLE	GINESTE	Benoit

MARTIEL	VILLAIN	Claude
MONTEILS	BONNET	Gregoire
MORLHON	CHAMBERT	Bernard
NAJAC	BARTHEYE	Pierre Jean
SAINT ANDRE DE NAJAC	MERCADIER	Dorian
SAINT IGEST	TEULIER	Daniel
SAINT REMY	MOYA	Catherine
SAINTE CROIX	LASCHON	Isabelle
SANVENSA	LAGARRIGUE	Gilles
SAVIGNAC	DATCHARY	Patrick
TOULONJAC	RUSCASSIE	Gilles
VAILHOURLES	CHANUT	Christian
VILLEFRANCHE	ORCIBAL	Jean Sébastien
VILLENEUVE	TREBOSC	Anne

Les représentants de la communauté de commune Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron :

Titulaires :

CROS Emmanuel

Suppléants :

BESSEDE Daniel

Référents :

CASTANET TARN ET GARONNE	FLORENS	Michel
GINALS	COUTANCIER	Jean
LAGUEPIE	MAGES	Bernard
PARISOT	ICHES	Alain

(28 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

4. Contrat de rivière : avancement des actions 2023, propositions d'actions pour 2024

Volet Qualité

Les systèmes d'assainissement :

- Les points de rejets au milieu naturel
- Reconnaissance des exutoires en berge par levers sur un plan 2023 accompagné de deux installations systèmes de SBR/SAZ.
- 104 exutoires trouvés sur les 106 récepteurs
- 67 ne présentant pas de traces d'écoulement EU
- 7 présentant des écoulements le jour de la pluie dont 1 = confiance entre Nôble Dame et Oveyron et 1 = sortie de STEP
- 8 présentant des traces de débordement récents




- **Assainissement collectif**
 - * apports techniques dans différentes études « schéma directeur d'assainissement ». Par exemple : sensibiliser aux points « noirs » connus, identifier les points de rejets aux milieux naturels,
- ★ - **Assainissement non collectif**
 - * obtention d'aides dérogatoires à la réhabilitation de système d'ANC
- **Industrie et Artisanat**
 - * lancement de l'opération d'accompagnement des professionnels
 - * diffusion d'une plaquette d'informations
 - * mobilisation des équipes pédagogiques de la CMA et de la CCI pour intégrer un module « EAU » aux enseignements des apprenants


Volet Qualité

En quelques chiffres

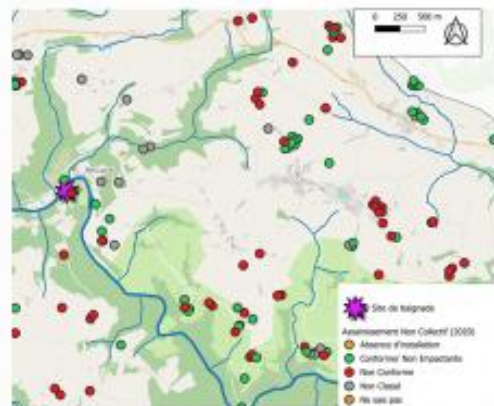
- **5 zones de baignade concernées** : Belcastel, Baraqueville, Villefranche-de-Rouergue (Gourgassier, La Gasse), Najac
- **3 collectivités territoriales concernées** : Pays Rignacois, Pays Ségali, Ouest Aveyron Communauté
- **Assainissements Non Collectif concernés** : **66 ANC** identifiés prioritaires dans les profils de baignade

- **Assainissement non collectif :**
 - * obtention d'aides dérogatoires à la réhabilitation de systèmes d'ANC les plus impactants sur les zones à enjeux sanitaires - baignade

Détails par site de baignade



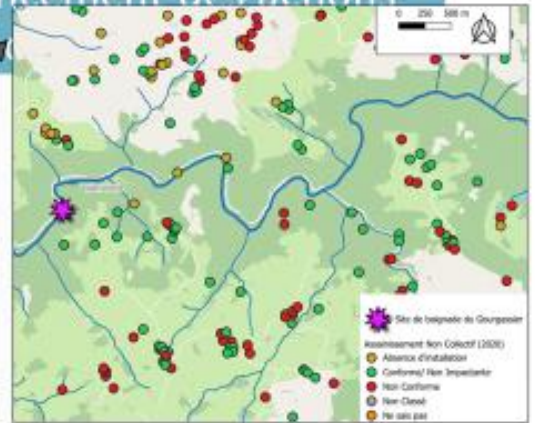
L'Aveyron à Belcastel – Pays Rignacois : 21 dispositifs d'ANC situés à moins de 2km du site de baignade avec des rejets directs ou en surface



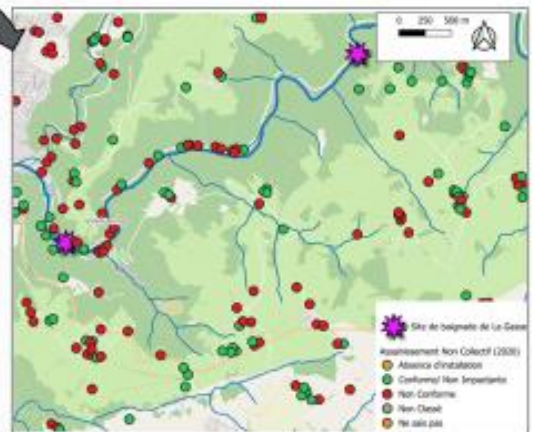
3. Contrat de rivière : avancement des actions 2023, propositions d'



L'Aveyron au Gourgassier à Villefranche-de-Rouergue
 – Ouest Aveyron
 Communauté : **23 dispositifs d'ANC** situés à moins de 2km du site de baignade avec des rejets directs ou en surface



L'Aveyron à La Gasse (Gîte d'étape) – Villefranche-de-Rouergue - Ouest Aveyron
 Communauté : **16 dispositifs d'ANC** situés à moins de 2km du site de baignade avec des rejets directs ou en surface

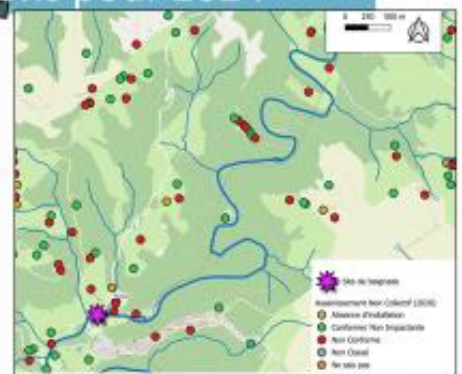


Aveyronamont

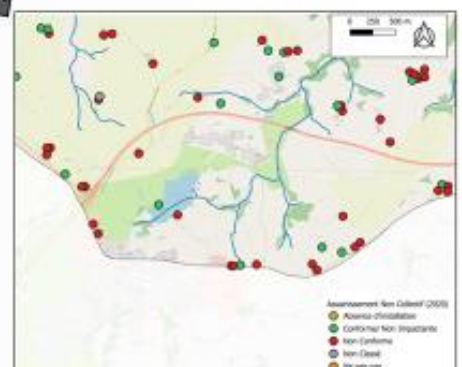
3. Contrat de rivière : avancement des actions 2023, propositions d'actions pour 2024



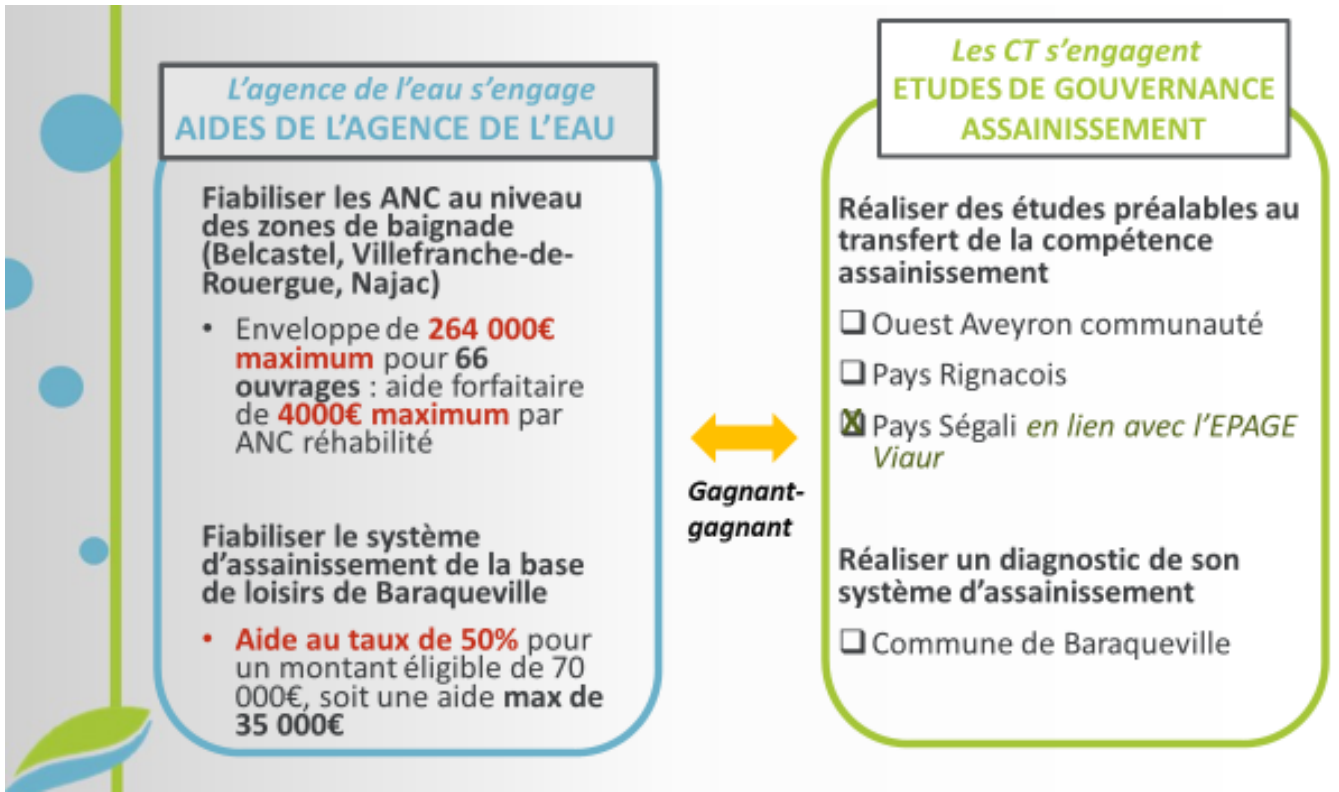
L'Aveyron à Najac (Base de Loisirs) – Ouest Aveyron
 Communauté : **6 dispositifs d'ANC** situés à moins de 1km du site de baignade avec des rejets directs ou en surface



Lac du Val de Lenne à Baraqueville – Pays Ségali : **6 dispositifs d'ANC** situés à moins de 2km du site de baignade



Aveyronamont



Mme DOUZOU précise qu'en fonction de la nature des travaux, la réhabilitation d'un assainissement non collectif coûte entre 8 000€ et 10 000 €.

Les élus du conseil syndical se demandent si cette aide sera un levier incitatif pour engager les gens à réhabiliter leurs assainissements autonomes. Ils proposent d'impliquer les maires concernés pour faciliter l'adhésion à cette opération.

Volet Usages

info baignade
BELCASTEL

Consignes de sécurité

- Baignade :

- * élaboration de panneau rappelant les règles de sécurité et permettant l'affichage légal,
- * appui technique vis-à-vis de la problématique des cyanobactéries

- Eau potable:

- * mise en relation avec un porteur de projet de mesure compensatoire visant à conserver et/ou créer des prairies



- **Gestion des Milieux Aquatiques**
 - * organisation des réceptions de chantiers,
 - * propositions techniques pour redéployer les enveloppes financières non consommées,
 - * divers appuis techniques
 - * diffusion du bilan de la précédente programmation, ...
- **Agriculture :**
 - * déclinaison des actions en cours,
 - * sollicitation d'une enveloppe complémentaire pour les MAEC 2024, ...
 - * organisation de 2 journées techniques sur les haies
- ★ - **Forêt :**
 - * édition d'un guide de bonnes pratiques et organisation d'une journée technique

M. VIVENS demande quelle est la personne qui a fait la démonstration du taille-haies sur la journée technique. Mme FOURNEL répond que c'est M. BORIES Jean-Paul, entrepreneur de travaux agricoles qui a réalisé la démonstration du taille-haies. Elle ajoute que les propriétaires ont été satisfaits et ont beaucoup appris lors de ces journées.

M. CROS Sébastien demande si ces démonstrations peuvent être faites sur la haute vallée. Mme FOURNEL répond qu'il est prévu d'organiser une journée sur cette thématique sur la haute vallée en début d'année 2024.

Volet Milieu Aquatique

- **Forêt :** édition d'un guide de bonnes pratiques et organisation d'une ½ journée technique

Coût total actions 2023-2024: 22 875€ - Financement 50% Agence de l'Eau, 30% Fonds vert, Autofinancement partagé avec le CRPF

- Suite à l'action **FORET-1**: diagnostic global des activités sylvicoles du BVAA, qui a identifié des secteurs prioritaires: BV Olip, Lugagnac, et Maresque de Montpourquié
- **Objectifs**: sensibiliser aux impacts potentiels des aménagements et activités sylvicoles sur les milieux aquatiques (traversées de ruisseaux, pistes, coupes rases, problématiques d'érosion et de colmatage,...)

→

- diffusion du guide
- réunion d'information le 24 novembre à Lavernhe (lieu-dit Favars)
- propositions de diagnostics individuels aux propriétaires volontaires

Aveyronamont

Mme FOURNEL précise que l'action de sensibilisation et les diagnostics concernent dans un premier temps les propriétaires de parcelles forestières. Dans un second temps il est prévu de sensibiliser également les exploitants forestiers.

Volet Quantitatif

Station 1 - écoulement visible
Écoulement permanent continu et visible à l'œil nu.
Sous-affluent: la riposte de la 1^{re} Station amont est visible mais le débit faible ne permet pas un bon écoulement biologique.

Station 2 - écoulement non visible
Le niveau inférieur jusqu'à la base de la 2^{ème} Station.

Station 3 - assés
Station à sec, se fait voir uniquement lorsque les rivières ont plus de 50% de la station.

Aveyronamont

- ★ - **Prévention des inondations**
 - * finalisation de l'écriture des actions et identification des enveloppes financières
 - * tournée de ramassage en cours des embâcles

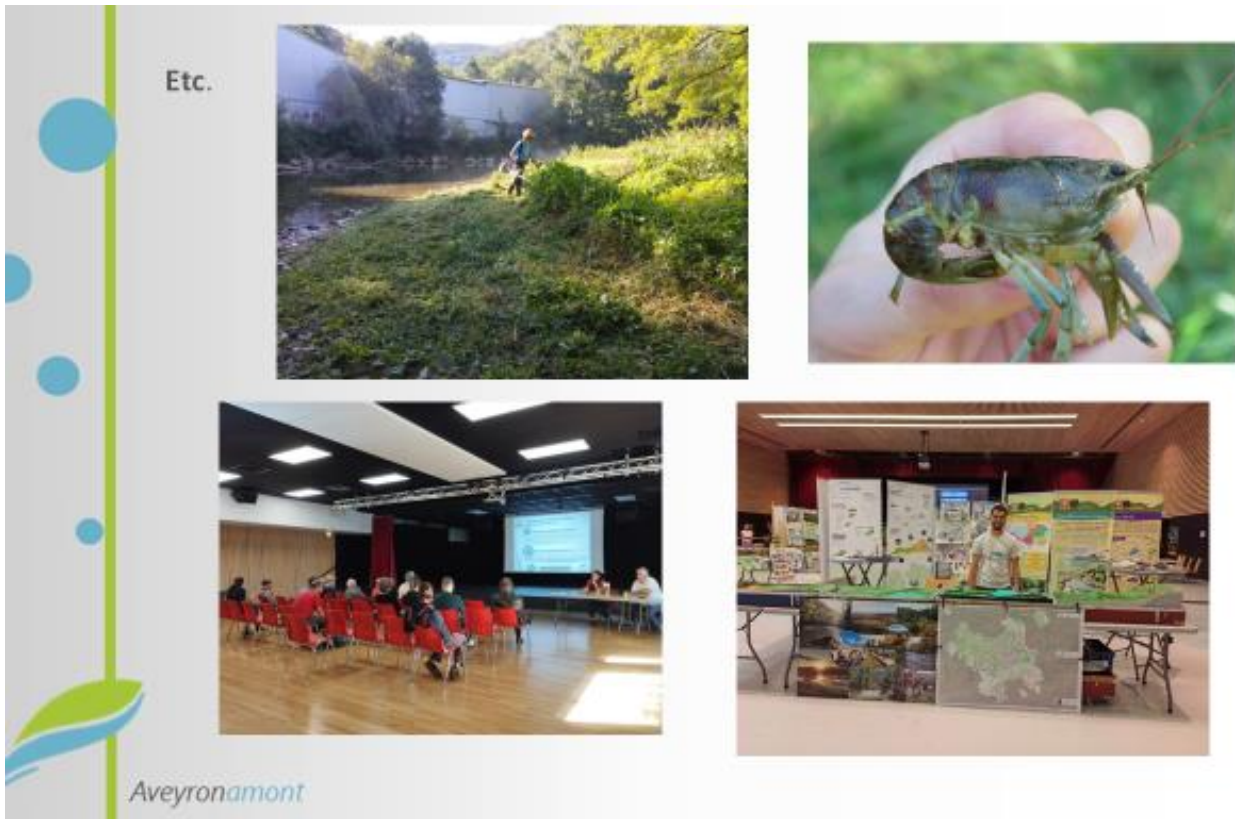
- **Suivi des étiages :**
 - * suivi des étiages sur les cours d'eau tête de bassin versant,
 - * étude sur les débits de l'Aveyron en période d'étiage,
 - * participation aux comités de gestion de crise,

Gouvernance et Sensibilisation

- **Suivi**
 - * suivi de la qualité des cours d'eau, dont substances émergentes et leurs effets cocktails
- **Gouvernance :**
 - * appui à l'élaboration des PLUI
 - * appui technique et partenaire des grands projets d'aménagements qui peuvent avoir une incidence sur les milieux aquatiques : RN88, SNCF, ...
 - * coordination de projets à l'échelle Tarn Aveyron
- **Sensibilisation :**
 - * mon école mon cours d'eau 2023-2024
 - * sensibilisation sur l'« eau en ville » avec le Monastère et Sébazac-Concoures

M ARTUS rappelle que les syndicats de bassins versants se sont réunis au sein d'une association à l'échelle du bassin Tarn Aveyron. Les départements de l'Aveyron, du Tarn et du Tarn et Garonne,

département majoritaire, se sont également réunis dans une association à l'échelle du bassin Tarn Aveyron et ont recruté un chargé de mission. La dernière assemblée générale de l'association des syndicats de bassin versant a, entre autres, discuté de l'opportunité de conforter son action via un chargé de mission coordonnateur de projets.



ACTIONS 2024, nécessitant une délibération du Conseil Syndical :

- ANIM-2 Animation du volet espace rural du contrat de rivière Aveyron amont
- ANIM-3 Animation des programmes pluriannuels de gestions des milieux aquatiques (PPG) Aveyron amont
- ANIM-6 Animation du programme d'études préalable au PAPI Aveyron amont
- SUIVI-2 Suivi de la qualité des eaux. En 2023 le réseau comptait 13 stations : 7 sur l'Aveyron et ses principaux affluents, 2 sur le bassin versant de la Briane, et 2 sur le bassin versant de la Serène et 2 sur des affluents (le Lenne et le Zahaux). Il est prévu de poursuivre ce suivi en 2024.

LE COMITE SYNDICAL :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté par le président
- AUTORISE le président à actualiser le plan de financement
- PREVOIT le montage du dossier de demande de financements correspondant
- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier

**Projet délibération :
2023 -28 à 2023 -31**

**DELIBERATION N°2023-28 :
ANIM-2, ANIMATION DU VOLET ESPACE RURAL DU CONTRAT DE RIVIERE**

Monsieur le président expose au Comité Syndical qu'il serait souhaitable de prévoir le financement de l'animation 2024 du volet espace rural du contrat de rivière Aveyron amont 2020-2024. Les missions prévues au titre de l'année sont la poursuite des dynamiques Serènes, Olip et Briane.

L'animation du volet espace rural du contrat rivière (ANIM-2)

Ceci reprend le coût annuel du poste de chargé de mission soit 79 000 € réparti dans les salaires et charges du personnel dédiés à la mission (60 000 €), les dépenses liées aux déplacements (5 000 €), les frais indirects (12 000€) et les dépenses ponctuelles d'investissement (matériel) (2 000 €)

Le plan de financement suivant est proposé : 70% d'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (55 300 €), et 30% d'autofinancement (23 700€)

La communication et la sensibilisation du contrat de rivière (SENSIBILI-4 et SENSIBILI-5)

Ceci reprend le coût annuel des opérations de sensibilisation lors de journées techniques (2 350€) et la création de divers outils de communication pour mettre en commun des conseils pratiques (guide, fiche technique, vidéo... (5 000 €) soit 7 350 €.

Le plan de financement suivant est proposé : 50% d'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (3 063 €) et 50% d'autofinancement (4 287€)

Monsieur le président propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Animation	79 000 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	58 363 €
Communication Sensibilisation	7 350 €	Autofinancement	27 987 €
TOTAL	86 350 €		86 350 €

LE COMITE SYNDICAL :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté par le président,
- **AUTORISE** le président à actualiser le plan de financement
- **PREVOIT** le montage du dossier de demande de financements correspondant, et sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

(28 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

DELIBERATION N°2023-29 :

ANIM-3, ANIMATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES (PPG) - ANNEE 2024

Monsieur le président expose au Comité Syndical qu'il serait souhaitable de prévoir le financement de l'animation 2024 des programmes pluriannuels de gestion des milieux

aquatiques du contrat de rivière Aveyron amont 2020-2024. Les missions prévues au titre de l'année sont la poursuite de la déclinaison des actions et la préparation du programme 2022-2026.

L'animation des programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques (ANIM-3)

Ceci reprend le coût annuel des postes de chargé de mission milieux aquatiques soit 193 300 € réparti dans les salaires et charges du personnel dédiés à la mission (150 000 €, dont 20 000 au titre des suivis pollutions), les dépenses liées aux déplacements (12 500 €), les frais indirects (3 000€) et les dépenses ponctuelles d'investissement (matériel) (1 000 €)

Le plan de financement suivant est proposé : 50% d'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (96 750 €), et 50% d'autofinancement (96 750 €)

Monsieur le président propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Animation	193 300 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	96 750 €
		Autofinancement	96 750 €
TOTAL	193 300 €		193 300 €

LE COMITE SYNDICAL :

- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté par le président,**
- **AUTORISE le président à actualiser le plan de financement**
- **PREVOIT le montage du dossier de demande de financements correspondant, et sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,**
- **AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.**

(28 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

DELIBERATION N°2023-30 : ANIM-6, ANIMATION DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI- ANNEE 2024

Monsieur le président expose au Comité Syndical qu'il serait souhaitable de prévoir le financement de l'animation 2024 du programme d'études préalable au PAPI. Les missions prévues au titre de l'année sont d'établir un diagnostic approfondi du territoire et de commencer à définir la stratégie et le programme d'actions du PAPI

L'animation programme d'études préalable au PAPI (ANIM-6)

Ceci reprend le coût annuel du poste de chargé de mission soit 113 200 € réparti dans les salaires et charges du personnel dédiés à la mission (88 500 €, dont 65 000€ au titre de l'animation directe), les dépenses liées aux déplacements (5 000 €), les frais indirects (17 700€) et les dépenses ponctuelles d'investissement (matériel) (2 000 €)

Le plan de financement suivant est proposé : 50% d'aide de de l'Etat (56 600 €), et 30% de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (22 640 €), et 20% d'autofinancement (33 960€)

Le plan de financement suivant est proposé : 50% d'aide et 50% d'autofinancement (96 750 €)

Monsieur le président propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Animation	113 200 €	Etat (~50%)	56 600 €
		Agence de l'Eau Adour Garonne (~30%)	33 960 €
		Autofinancement (~20%)	22 640 €
TOTAL	113 200 €		113 200 €

LE COMITE SYNDICAL :

- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté par le président,**
- **AUTORISE le président à actualiser le plan de financement**
- **PREVOIT le montage du dossier de demande de financements correspondant, et sollicite l'aide de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,**
- **AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.**

(28 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

DELIBERATION N°2023-31 : SUIVI-2, SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX - ANNEE 2024

Monsieur le président rappelle à l'assemblée que le SMBV2A assure la maîtrise d'ouvrage du suivi de la qualité des eaux de la rivière Aveyron et de ses affluents depuis 2017. En 2023 le réseau comptait 13 stations : 7 sur l'Aveyron et ses principaux affluents, 2 sur le bassin versant de la Briane, et 2 sur le bassin versant de la Serène et 2 sur des affluents (le Lenne et le Zahaux)

Il est prévu de poursuivre ce suivi en 2024.

Monsieur le président propose donc à l'assemblée de prévoir l'engagement de la nouvelle campagne 2024 du réseau de suivi de la qualité de l'eau du bassin versant Aveyron Amont. Le montant du suivi est estimé à 27 000 € avec un autofinancement du SMBV2A de 12 000 €.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Financeurs	%	Montant
Agence de l'Eau Adour Garonne	- Prélèvements et analyses : 70 % - Rapport d'interprétation : 50 %	15 000 €
Autofinancement SMBV2A	- Prélèvements et analyses : 30 % - Rapport d'interprétation : 50 %	12 000 €

LE COMITE SYNDICAL :

- **ENGAGE officiellement le suivi 2024 de la qualité de l'eau sur le bassin versant Aveyron Amont, et prévoit le montant correspondant au budget primitif 2024 du syndicat,**

- **APPROUVE** le plan de financement de ce projet tel que présenté, et sollicite les aides correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- **AUTORISE** le président à actualiser le plan de financement
- **AUTORISE** le président à signer le bon de commande pour l'année 2024, sous réserve de l'obtention des financements sollicités,
- **AUTORISE** le président à réaliser l'ensemble des démarches administratives relatives à ce dossier.

(28 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

5. Validation de la démarche Inondation (PEP-PAPI) : identification des actions prioritaires, autofinancement et incidences sur les cotisations des adhérents, propositions d'actions pour 2024

Contexte

BV Aveyron Amont particulièrement exposé au risque inondation, avec plusieurs secteurs vulnérables (haute vallée, Ruthénois et Villefranchois...)

- 146 arrêtés catastrophes naturelles
- 4158 bâtiments, 3662 habitants (estimés), 138 établissements recevant du public en zone inondable

Plusieurs besoins d'actions identifiés avec nécessité de financements

► **Décision d'engagement de l'outil PEP-PAPI par les élus du SMBV2A** (en concertation avec les services de l'Etat)



Un véritable outil opérationnel et local

26 communes représentées (55%)
sur 47 communes concernées par le risque inondation

Réunions locales : 56 participants dont 30 élus

8 EPCI représentés (67%)
sur 12 concernées par le risque inondation

Plusieurs rencontres individuelles
pour les communes les plus vulnérables non-représentées en COTER + principaux EPCI

Partage des projets de fiches actions
avec les principaux partenaires techniques et financiers

Basse vallée - Saint-Rémy
22 juin 2023

Vallée médiane - Onet
27 juin 2023

Haute vallée - Bertholène
16 juin 2023

Aveyronamont

Un véritable outil opérationnel et local

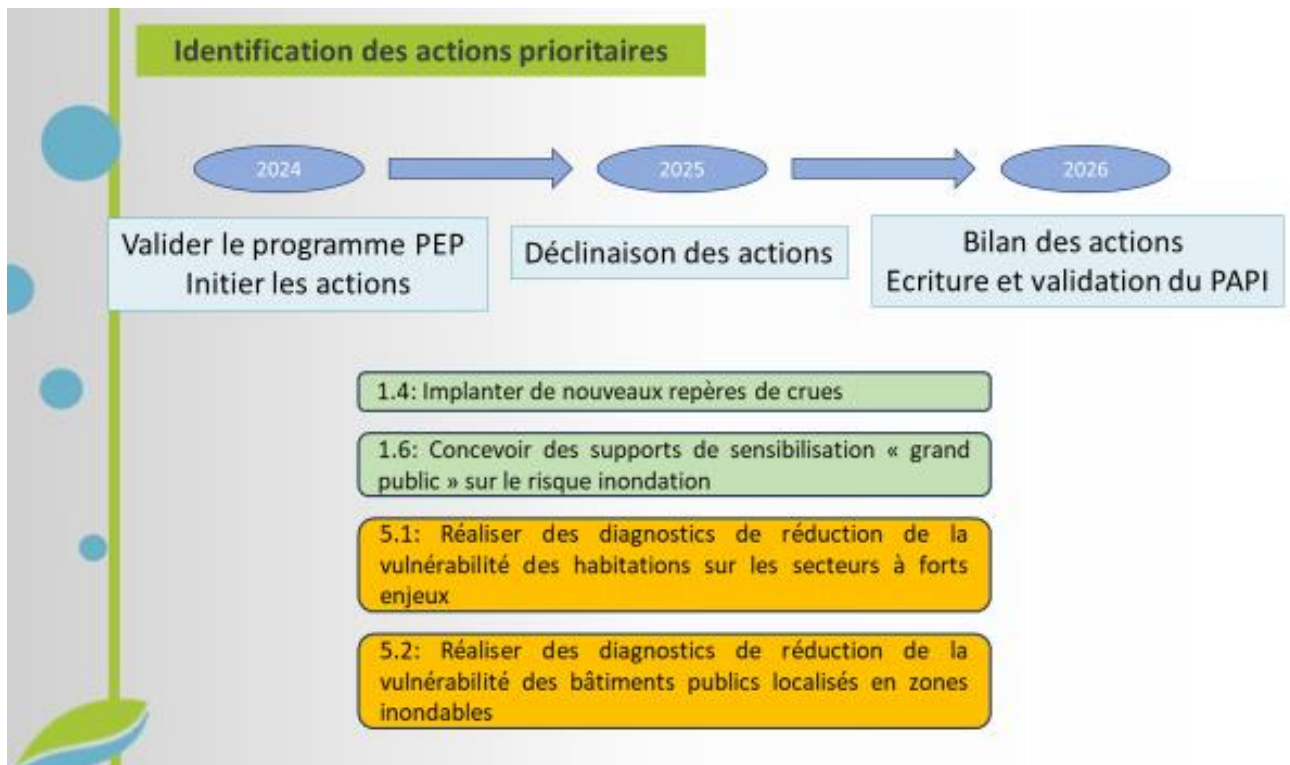
VIGICRUES

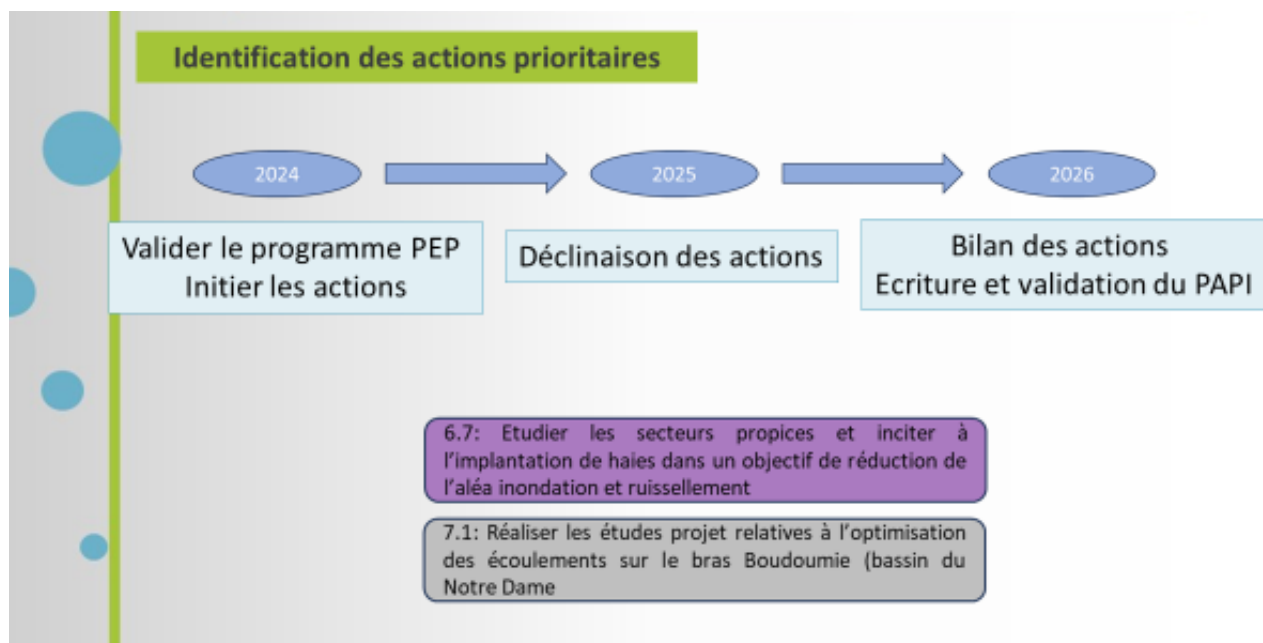
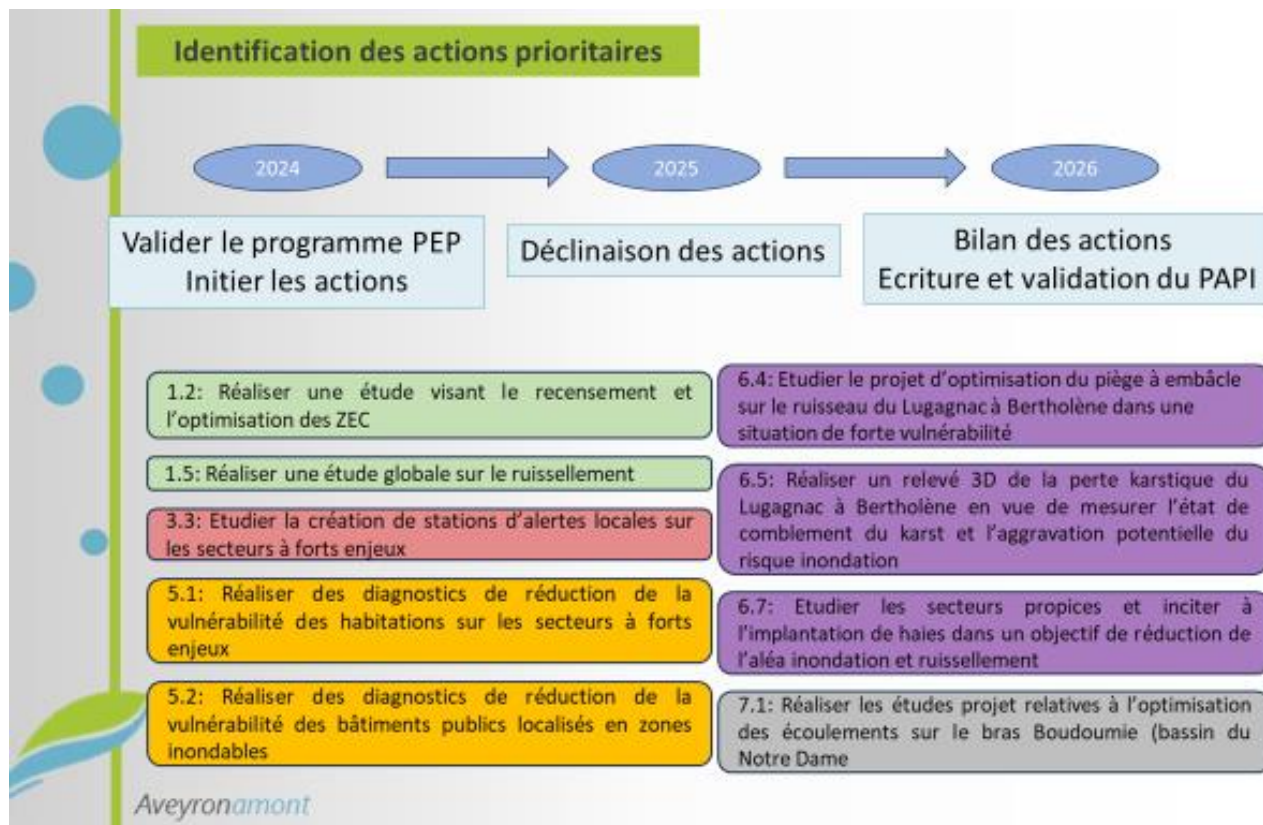
- Axe 0 : Animation du projet**
- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque**
- Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations**
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise**
- Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme**
- Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens**
- Axe 6 : Gestion des écoulements**
- Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique**

Aveyronamont



- Septembre :**
- fin de l'écriture des actions et avis des partenaires techniques
- Octobre :**
- validation du programme d'actions par le Comité Technique
- Novembre :**
- retour des principaux partenaires financiers
- 1^{ère} esquisse d'autofinancement à mobiliser au Président et Vice-Président
- **alerte des partenaires, programme très ambitieux avec risque de non réalisation et de non respect du calendrier → évolution du programme**
- Décembre :**
- validation





Identification des actions à reporter

1.10 : Améliorer la connaissance du risque inondation pour les nouveaux acquéreurs et locataires (sur secteurs à enjeux actuellement non couverts par un PPRI)

5.3 : Réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des activités professionnelles sur les secteurs à forts enjeux

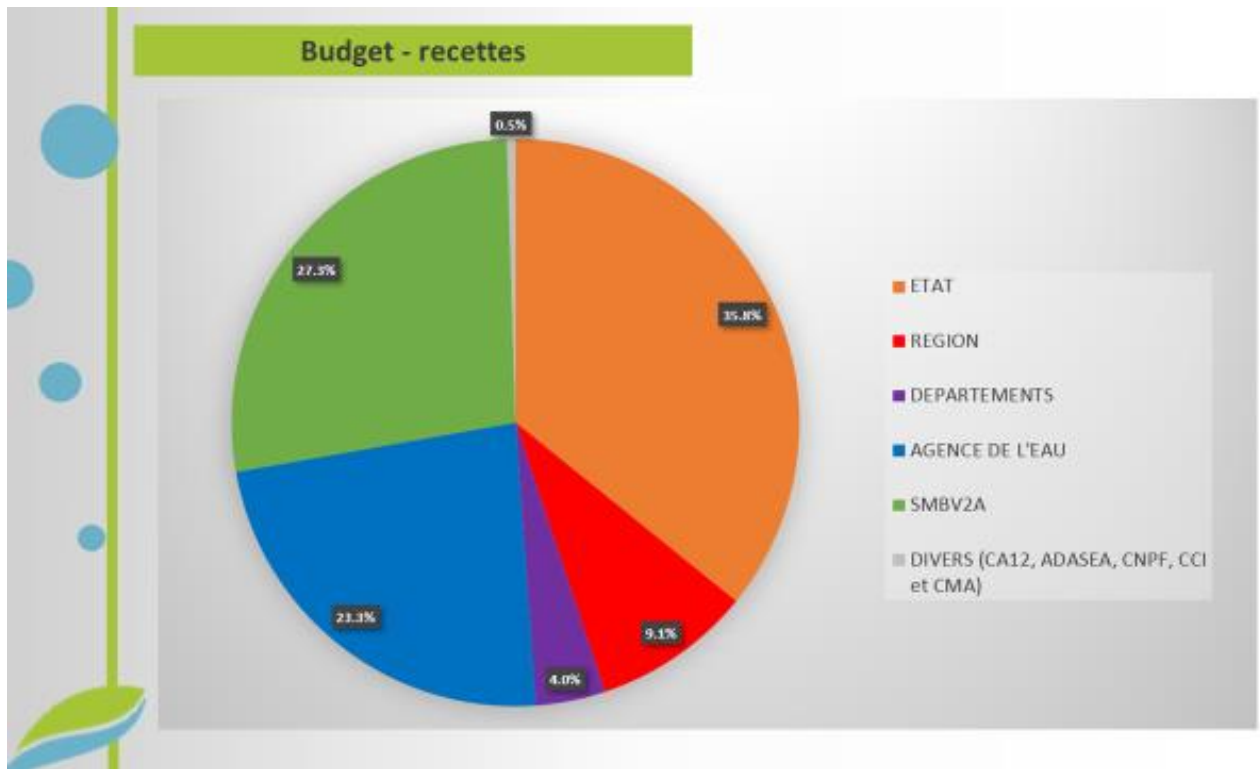
5.4 : Conduire les études prévoyant la réduction de la vulnérabilité sur des projets innovants en zone inondable

? 6.6 : Accompagner l'étude d'optimisation et de mise en valeur de la ZEC de Bertholène sur le bassin du Lugagnac

Budget - dépenses

Axe 0 : Animation du projet	303 000 €
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	208 900 €
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	50 000 €
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	Animation uniquement €
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme	72 500 €
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	70 900 €
Axe 6 : Gestion des écoulements (études et actions courantes uniquement)	598 145 €
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique (études uniquement)	90 000 €
TOTAL proposition de budget du PEP Aveyron Amont (v3)	1 393 445 €

Pour mémoire :	BUDGET du PEP (sur 3 ans)
Tarn Amont	806 345 €
Tarn Sorgue Dourdou Rance	863 500 €
Cérou-Vère	566 500 €
Montauban / Moissac	2 244 680 €



Budget - autofinancement

Proposition de clés de répartition / Autofinancement de 380 215,5 € pour 3 ans

- Actions déjà financées par le pot commun « action de bassin versant » = 215 360,5€
- Actions déjà financées par le pot commun « action de bassin versant » = mais baisse de subventions de la région à compenser = 25 200 €
- Nouvelles actions à l'échelle du bassin versant = « action de bassin versant » cotisations selon la population et la superficie = 70 655 €
- Actions locales = payées par la collectivité locale = 69 000€
 - 4.4 : Réaliser une étude expérimentale sur le bassin du ruisseau de Fontanges afin de définir un coefficient maximal d'occupation du sol en lien avec les enjeux ruissellement et inondation
Rodez Agglomération
40 000 €
 - 6.4: Etudier le projet d'optimisation du piège à embâcle sur le ruisseau du Lugagnac à Bertholène dans une situation de forte vulnérabilité
Causse Aubrac 1 500 €
 - 7.1: Réaliser les études projet relatives à l'optimisation des écoulements sur le bras Boudoumie (Notre Dame)
Ouest Aveyron 24 000€
 - 6.5: Réaliser un relevé 3D de la perte karstique du Lugagnac à Bertholène en vue de mesurer l'état de comblement du karst et l'aggravation potentielle du risque inondation
Causse Aubrac 1 500 €
 - 6.3 : Etudier les possibilités de suppression de remblais localisés en zone inondable sur le BV du Notre-Dame
Ouest Aveyron 2000€

Budget - autofinancement

Cotisation / An	Actions de bassin versant	Actions locales	TOTAL
Aubrac Lot Causses Tarn	2 €		2 €
Aveyron Bas Segala Viaur	1 715 €		1 715 €
Comtal Lot Truyere	1 086 €		1 086 €
Conques Marcillac	210 €		210 €
Des Causses A L Aubrac	5 238 €	1 000 €	6 238 €
Levezou Pareloup	13 €		13 €
Muse et Raspes	1 €		1 €
Ouest Aveyron	7 057 €	8 667 €	15 724 €
Pays de Salars	1 006 €		1 006 €
Pays Rignacois	1 818 €		1 818 €
Pays Segali	1 823 €		1 823 €
Plateau de Montbazens	991 €		991 €
Quercy Rouergue Gorges de l Aveyron	284 €		284 €
Rodez Agglomération	11 755 €	13 333 €	25 089 €
	33 000 €	23 000 €	56 000 €

Aveyronamont

Monsieur le Président précise que l'année 2023 a été dédiée à l'élaboration programme préalable d'étude PEP Aveyron Amont avec les élus et acteurs du bassin versant Aveyron Amont.

34 actions sont identifiées, soit sur l'ensemble du bassin versant, soit localement. Elles se déclinent en 7 axes.

Le montant total prévisionnel des actions s'élève à 1,4 millions d'euros.

LE COMITE SYNDICAL

- **DECIDE de valider et d'engager le Programmes d'Actions de Prévention des Inondations PAPI Aveyron Amont**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier**
- **AUTORISE Monsieur le président à actualiser au besoin le programme, en fonction de l'évolution des couts et des financements mobilisables, et après consultation des partenaires et adhérents concernés**

**DELIBERATION N°2023-32 :
PEP PAPI, APPROBATION DU PROGRAMME PREALABLE D'ETUDE AU PAPI
AVEYRON AMONT 2024-2026**

VU le code de l'environnement

VU le code général des collectivités

VU l'instruction du gouvernement du 10 mai 2021 portant mise en œuvre du cahier des charges de l'appel à projets relatif aux programmes d'actions de prévention des inondations (« PAPI 3 2021 »)

VU les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

VU la délibération n°2022-4-PAPI de déclaration d'intention d'engager une démarche PAPI

VU le courrier du 1 mars 2023 du Préfet de l'Aveyron désignant le référent état pour le PEP PAPI Aveyron Amont

Considérant que le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont exerce, par transfert de compétence, la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur tout le bassin versant Aveyron Amont

Considérant qu'à travers l'outil contrat de rivière plusieurs actions visant à la prévention des inondations ont été mises en place : actualisation des plans communaux de sauvegarde (PCS), installation de repères de crues, appui à la définition de la stratégie locale de prévention des inondations,

Considérant que dans le bassin versant Aveyron amont résident 100 000 habitants (soit 40% de la population du département), les principaux établissements industriels du département y sont implantés. A l'échelle Aveyron amont on recense : 146 arrêtés catastrophes naturelles, 4 158 bâtiments, 3 662 habitants (estimés) et 138 établissements recevant du public, situés en zones inondable. Cette vulnérabilité se traduit entre autres par la couverture de l'axe Aveyron, et de plusieurs affluents en zones urbanisées, avec des PPRI (plan de prévention des risques d'inondations). Les crues de ces dernières années nous rappellent les risques de notre territoire et les incidences prévisibles du dérèglement climatique.

Monsieur le Président rappelle que les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) sont les outils de contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales qui donnent le cadre d'une gestion globale des inondations, afin de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Ils permettent aux collectivités de structurer leurs démarches de prévention à l'échelle de bassins de risques, et de bénéficier du soutien financier de l'Etat.

Afin de faciliter et accélérer l'élaboration et la mise en œuvre de ces programmes, le nouveau cahier des charges simplifie les procédures. Un programme préalable d'étude PEP, d'une durée maximale de 4 ans, doit être initié. Il permet, grâce à la déclinaison d'études et diagnostics, d'élaborer le PAPI programme d'actions de prévention des inondations

Monsieur le Président précise que l'année 2023 a été dédiée à l'élaboration programme préalable d'étude PEP Aveyron Amont avec les élus et acteurs du bassin versant Aveyron Amont.

34 actions sont identifiées, soit sur l'ensemble du bassin versant, soit localement.






Elles se déclinent en 7 axes :

- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Surveillance, prévision des crues et des inondations
- Alerte et gestion de crise
- Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme
- Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Gestion des écoulements
- Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Le montant total prévisionnel des actions s'élève à 1,4 millions d'euros.

Si chaque maître d'ouvrage (Etat, commune, EPCI, Chambre consulaire, etc.) demeure responsable des actions qui le concernent, les actions du contrat de rivière bénéficieront du soutien de nombreux partenaires : Etat, Agence de l'eau Adour-Garonne, Conseil régional Occitanie, Conseil départemental, Union Européenne.

Le plan de financement prévisionnel correspondant à ce projet est le suivant :

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	 EAU GRAND SUD-OUEST AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	 La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée	 AVEYRON LE DÉPARTEMENT	 Aveyronamont PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS	Autres maitres d'ouvrages
504 550 €	325 000 €	126 240 €	55 174 €	381 595 €	7 785 €
36%	23.2%	9 %	3.9%	27.3 %	0.6 %

Monsieur le Président propose d'approuver le projet du programme d'études préalables PEP Aveyron amont.

LE COMITE SYNDICAL

- **DECIDE de valider et d'engager le Programme d'Actions de Prévention des Inondations PAPI Aveyron Amont**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier**
- **AUTORISE Monsieur le président à actualiser au besoin le programme, en fonction de l'évolution des coûts et des financements mobilisables, et après consultation des partenaires et adhérents concernés.**

(28 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

6. Débat d'orientation budgétaire

FONCTIONNEMENT




2024 est la 7ème année de fonctionnement du SMBV2A. Les événements majeurs concernent la mise en œuvre d'un programme d'actions dédié à la prévention des inondations.

Dépenses de fonctionnement :

- Maitrise des charges courantes
- Décliner les actions du contrat de rivière
- **Initier un programme d'actions prévention des inondations**

Recettes de fonctionnement :

- Optimisation des co-financements
- Rester dans l'enveloppe, validée en 2018, de 190 000 € d'autofinancement annuel du contrat de rivière
- **Identifier et valider un autofinancement complémentaire pour le programme d'actions prévention des inondations**

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :

- Objectif de poursuivre les opérations en cours inscrites dans le PPG
- Objectif de maîtriser les coûts d'investissements en acquisition de logiciels informatiques : renouvellement si besoin

Recettes d'investissement:

- Objectif d'optimisation des cofinancements dans la limite légale de 80%
- Objectif de rester dans l'enveloppe, validé en 2022, d'autofinancement du PPG 2022-2026 auprès des adhérents. En 2024 ce montant est de 192 830,02 €



Le SMBV2A n'a pas d'emprunt en cours

APPEL A COTISATION PREVISIONNEL

APPEL A COTISATION SMBV2A 2024 - version Débat Orientation Budgétaire novembre 2023

	Concernant les actions				TOTAL
	ACTIONS DE BASSIN VERSANT DEFINIES PAR DELIBERATION DU CONSEIL				
	GEMAPI - COTISATION ACTION DE BASSIN VERSANT 2024	COMP GEMAPI - COTISATION ACTION DE BASSIN VERSANT 2024	GEMAPI - PAPI 2024	GEMAPI - PPG 2024	
Aubrac Lot Causses Tarn	11,00 €	5,07 €		13,92 €	29,99 €
Aveyron Bas Segala Viaur	7 095,88 €	3 663,43 €		10 043,67 €	21 632,78 €
Comtal Lot Truyere	0 024,15 €	2 313,01 €		0 323,38 €	13 660,55 €
Conques Marcillac	809,87 €	449,50 €		1 223,49 €	2 639,86 €
Des Causses A L Aubrac	24 290,12 €	11 159,20 €	1 000,00 €	30 578,59 €	66 074,91 €
Ouest Aveyron	32 655,05 €	15 034,01 €	8 067,00 €	41 241,15 €	97 587,81 €
Levezou Pareloup	62,28 €	28,67 €		78,71 €	169,66 €
Muse et Raspes	3,98 €	1,84 €		5,08 €	10,90 €
Pays de Salers	4 658,43 €	2 143,73 €		5 851,88 €	12 652,04 €
Pays Rignacols	8 411,77 €	3 872,61 €		10 590,90 €	22 875,28 €
Pays Segali	8 437,74 €	3 884,56 €		10 654,35 €	22 976,65 €
Plateau de Montbazens	4 584,07 €			5 701,78 €	10 375,85 €
Brandonnet		341,28 €			341,28 €
Compolibat		450,56 €			450,56 €
Druhe					0,00 €
Lanuéjols		495,07 €			495,07 €
Privetac		335,59 €			335,59 €
Roussennac		397,99 €			397,99 €
Vaurelles					0,00 €
Quercy Rouergue Gorges de l Aveyr	1 313,45 €	604,69 €		1 658,25 €	3 576,39 €
Rodez Agglomération	54 304,81 €	25 042,28 €	13 333,33 €	68 776,89 €	181 547,28 €
TOTAL	152 700,01 €	70 210,09 €	23 000,33 €	192 830,02 €	438 740,45 €

DELIBERATION N°2023-33 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

VU les articles L2312-1, L5211-36, L2121-12 et D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022

Monsieur le Président informe qu'en application de l'article L.2312-1 du CGCT, les syndicats composés de commune de plus de 3 500 habitants, doivent, dans un délai de 2 mois précédant

l'examen du budget, présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat du conseil. Le débat a pour objet de permettre aux élus de définir de grandes orientations lors de l'élaboration du budget.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à parcourir le projet de débat d'orientation budgétaire, ayant été transmis dans les dossiers de séance du conseil syndical.

LE COMITE SYNDICAL :

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations du budget 2024 sur la base du rapport annexé à la délibération.

(28 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2023-33 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la Loi NoTRE (n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107), les syndicats, composés de communes de plus de 3 500 habitants, doivent, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat du conseil. Le débat a pour objet de permettre aux élus de définir de grandes orientations lors de l'élaboration du budget.

Le syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont (SMBV2A) est en route depuis le 1^{er} janvier 2017 :

- 2017 a été consacrée à optimiser le cumul des charges de fonctionnement des 4 structures précédentes (SIAH HVA, Rodez Agglo cellule rivière, SIAV2A et APCRAA),
- 2018 a permis de rationaliser les charges de fonctionnement et d'assurer la déclinaison des programmes pluriannuels en cours,
- 2019, dans un contexte de baisse des dotations de l'agence de l'eau Adour Garonne, a eu pour enjeu de maîtriser les charges de fonctionnement et d'assurer la déclinaison des programmes pluriannuels en cours,
- 2020, est l'année de mise en route du contrat rivière Aveyron Amont. Cette programmation sur 5 ans (2020-2024) s'inscrit dans la continuité des opérations déjà engagées (mon école mon cours d'eau, suivi qualité, ...) et propose de nouvelles opérations.
- 2023, le SMBV2A engage une démarche en lien avec la prévention des inondations, un programme d'études préalables (PEP) à un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). Ce nouvel axe de travail engendre une réorganisation de l'équipe technique du SMBV2A avec la mise en œuvre d'une animation dédiée à la prévention des inondations.

FONCTIONNEMENT

2024 est la 7^{ème} année de fonctionnement du SMBV2A. Les événements majeurs concernent la mise en œuvre d'un programme d'actions dédié à la prévention des inondations.

Dépenses de fonctionnement :

Objectif de maîtrise des charges courantes de fonctionnement

Objectif de décliner les actions du contrat de rivière Aveyron amont. Cette programmation sur 5 ans (2020-2024) s'inscrit dans la continuité des opérations déjà engagées (enlèvements d'embâcles, mon école mon cours d'eau, suivi qualité, ...) et propose de nouvelles opérations.

Objectif d'initier un programme d'actions relatif à la prévention des inondations. Ce programme d'études préalables (PEP) sur 3 ans (2024-2026) constitue un préalable à l'élaboration d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).

–

Recettes de fonctionnement :

Objectif d'optimisation des co-financements, dans la limite légale de 80 % maximum, grâce au concours de nombreux partenaires financiers : Agence de l'Eau, Conseil Régional Occitanie, Département de l'Aveyron, Europe via des fonds LEADER, FEDER ou FEADER.

Objectif de rester dans l'enveloppe, validée en 2018, de 190 000 € d'autofinancement des charges courantes de fonctionnement et des actions du contrat de rivière, autrement appelées « actions du bassin versant ». Pendant les 5 années du contrat de rivière l'autofinancement du SMBV2A est estimé à 950 000 €. Il est proposé de le lisser annuellement via une enveloppe financière de 190 000 €. Comme convenu dans les statuts du syndicat cette somme est répartie sur la base des deux critères pondérés : 60% au prorata de la population communale estimée dans le bassin versant et 40% au prorata de la surface de bassin versant. Ces actions de bassin versant sont définies par délibération du conseil syndical.

Objectif d'identifier et valider un autofinancement complémentaire pour le programme d'actions de prévention des inondations.

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :

Objectif de poursuivre les opérations en cours inscrites dans le PPG :

MAPPG-1, Réaliser les travaux prévus au PPG 2015-2021. Tranche PPG 2020 et Tranche 2021 : les demandes de soldes sont en cours auprès des partenaires. Ces opérations sont inscrites en reste à réaliser avec un autofinancement SMBV2A, via les EPCI-FP où sont réalisés les travaux, il est proposé de reporter 34 659.06 € d'autofinancement.

MAPPG-5, Réaliser les travaux prévus au PPG 2022-2026. Tranche PPG 2024. Le montant total prévisionnel est de 747 000 € TTC (760 253 € avec une enveloppe d'imprévus). L'autofinancement prévisionnel du SMBV2A via les EPCI-FP à inscrire en 2024 est de 192 830,02

€. Ce montant est conforme aux enveloppes prévisionnelles validées avec les adhérents du SMBV2A en 2022.

Objectif maîtriser les coûts d'investissements en acquisition de logiciels informatiques :

Achat de logiciels et matériels informatiques : renouvellement du matériel si besoin

Recettes d'investissement :

Objectif d'optimisation des cofinancements dans la limite légale de 80% maximum (Agence de l'Eau, Conseil Départemental, Conseil Régional, Union Européenne).

Objectif de rester dans l'enveloppe, validée en 2022, d'autofinancement du PPG 2022-2026 auprès des adhérents. Pendant les 5 années du PPG l'autofinancement du SMBV2A est estimé à 673 724 €. Un appel à cotisation annuel a été validé au regard des dépenses et recettes prévisionnelles. En 2024 ce montant est de 192 830,02 €. Cette tranche de travaux sera proposée en action de bassin versant. Son autofinancement sera réparti sur la base des deux critères pondérés : 60% au prorata de la population communale estimée dans le bassin versant et 40% au prorata de la surface de bassin versant.

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

Emprunts

Aucun emprunt n'est en cours.

APPEL A COTISATION PREVISIONNEL**APPEL A COTISATION SMBV2A 2024 - version Débat Orientation Budgétaire novembre 2023**

	Concernant les actions				TOTAL
	ACTIONS DE BASSIN VERSANT DEFINIES PAR DELIBERATION DU CONSEIL				
	GEMAPI - COTISATION ACTION DE BASSIN VERSANT 2024	COMP GEMAPI - COTISATION ACTION DE BASSIN VERSANT 2024	GEMAPI - PAPI 2024	GEMAPI - PPG 2024	
Aubrac Lot Causses Tarn	11,00 €	5,07 €		13,92 €	29,99 €
Aveyron Bas Segala Viaur	7 935,68 €	3 653,43 €		10 043,67 €	21 632,78 €
Comtal Lot Truyere	5 024,15 €	2 313,01 €		6 323,39 €	13 660,55 €
Conques Marcillac	969,87 €	446,50 €		1 223,49 €	2 639,86 €
Des Causses A L Aubrac	24 239,12 €	11 159,20 €	1 000,00 €	30 576,59 €	66 974,91 €
Ouest Aveyron	32 655,65 €	15 034,01 €	8 667,00 €	41 241,15 €	97 597,81 €
Levezou Pareloup	62,28 €	28,67 €		78,71 €	169,66 €
Muse et Raspes	3,98 €	1,84 €		5,08 €	10,90 €
Pays de Salars	4 656,43 €	2 143,73 €		5 851,88 €	12 652,04 €
Pays Rignacois	8 411,77 €	3 872,61 €		10 590,90 €	22 875,28 €
Pays Segali	8 437,74 €	3 884,56 €		10 654,35 €	22 976,65 €
Plateau de Montbazens	4 584,07 €			5 791,78 €	10 375,85 €
Brandonnet		341,28 €			341,28 €
Compolibat		450,56 €			450,56 €
Drulhe					0,00 €
Lanuėjouls		495,07 €			495,07 €
Privezac		335,59 €			335,59 €
Roussennac		397,99 €			397,99 €
Vaureilles					0,00 €
Quercy Rouergue Gorges de l Aveyr	1 313,45 €	604,69 €		1 658,25 €	3 576,39 €
Rodez Agglomération	54 394,81 €	25 042,28 €	13 333,33 €	68 776,86 €	161 547,28 €
TOTAL	152 700,01 €	70 210,09 €	23 000,33 €	192 830,02 €	438 740,45 €

Les membres du conseil syndical proposent de transmettre un courrier aux adhérents du SMBV2A expliquant le lancement du programme inondation. A ce courrier sera joint le débat d'orientation budgétaire et une synthèse des actions engagées localement. Les adhérents pourront faire part de leurs remarques d'ici le conseil de mars, conseil de vote du budget.

7. Administratif : Décisions modificatives, passage à la M57 dont adoption du règlement budgétaire et financier

Décisions modificatives

DELIBERATION N°2023-34 DECISIONS MODIFICATIVES N°1

Monsieur le président mentionne qu'il est nécessaire de prendre plusieurs décisions modificatives afin de passer certaines opérations comptables qui n'avaient pas été prévues lors de l'élaboration du budget.

Monsieur le président indique qu'une subvention d'investissement versée en 2022 par le mandat 259 n'a pas été amortie, il propose donc d'amortir en 1 année la subvention

d'investissement versée par mandat 259/2022 d'un montant de 4.428,32€ et donc de voter la décision modificative suivante :

Fonctionnement	Dépenses		Recettes	
	Compte	Montant	Compte	Montant
	6811-042	4 428,32	7768-042	4 428,32
Total	4 428,32	Total	4 428,32	
Investissement	Dépenses		Recettes	
	Compte	Montant	Compte	Montant
	198-040	4 428,32	28041482-040	4 428,32
Total	4 428,32	Total	4 428,32	

Le Conseil Syndical DECIDE :

d'amortir en 1 année la subvention d'investissement versée par mandat 259/2022 d'un montant de 4.428,32€, de neutraliser cet amortissement en totalité et d'autoriser la décision modificative ci-dessus.

Monsieur le Président indique que suite au départ d'un agent et à son remplacement, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article	Objet	Transfert
012	64131	Rémunération personnel non titulaire	+ 1 164.00 €
011	61523 1	Entretien voies et réseaux	- 1 164.00 €

Le Conseil Syndical DECIDE :

d'autoriser la décision modificative ci-dessus.

(28 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

DELIBERATION N°2023-36
DECISIONS MODIFICATIVES N°3

Monsieur le président mentionne qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de pallier à un dépassement de crédits au chapitre 65 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article	Objet	Transfert
65	6531	Indemnités des élus	+ 211.11 €
011	61523 1	Entretien voies et réseaux	- 211.11 €

Le Conseil Syndical DECIDE :

d'autoriser la décision modificative ci-dessus.

(28 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Règlement budgétaire et financier**DELIBERATION N°2023-35
ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-12, L2131-1, L21312,

VU l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs, VU la délibération n°2023-22 du 28 août 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024,

Le Président rappelle : le SMBV2A s'est engagé à adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024.

Cette démarche nécessite de modifier la conduite et la documentation de certaines procédures internes.

C'est pourquoi le SMBV2A doit se doter d'un règlement Budgétaire et Financier.

La rédaction d'un règlement budgétaire et financier a pour premier objectif de rappeler au sein d'un document unique les règles budgétaires, comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs.

Ce document a pour objet :

- de décrire les procédures de la collectivité, de les faire connaître avec exactitude et se donne pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- de créer un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivité se sont appropriés ;
- de rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;
- de combler les « vides juridiques », notamment en matière d'autorisation d'engagement (AE), d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP).

Les mises à jour du Règlement Budgétaire et Financier feront l'objet d'une délibération

Le Conseil Syndical, sur le rapport de M. le Président :

Adopte le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe de la présente délibération, à partir de l'exercice 2024.

(28 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

7. Informations et questions diverses

Fin du Conseil syndical à 16h30